

**Procès-verbal
Comité Syndical du 19 octobre 2023
-
à Strasbourg**

La séance est ouverte à 8 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle DOLLINGER, Présidente de l'ATIP.

Présents :

Pour le collège des communes :

M. BIEHLER Jean, M. CORNEC Jacques, M. JEHL Jean-François, M. MEYER Alain, M. SIEFFER Thierry, M. ZILLIOX Raymond, M. SPECHT Philippe, M. GEHIN Pascal, M. KLIEBER Daniel.

Pour le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics :

M. BATT Jean-Louis, M. FREUND Bernard, Mme LORENTZ Béatrice, M. NETZER Jean-Lucien, Mme OURY Nicole, M. SCHAAL Stéphane, M. LORENTZ Michel, M. PETRAZOLLER Richard.

Pour le collège de la Collectivité Européenne d'Alsace :

M. BIHL Pierre, Mme DOLLINGER Isabelle, Mme GREIGERT Catherine, Mme WOLFHUGEL Christiane, Mme DELATTRE Cécile, M. SCHULTZ Denis, Mme LEHMANN Marie-Paule, M. ERBS André.

Excusés :

Pour le collège des communes :

M. DRION Denis (pouvoir à M. ZILLIOX Raymond), Mme JOST-LIENHARD Laurence, M. LUTZ Claude, M. PANNEKOECKE Jean-Bernard, M. WALTER Hubert, Mme FISCHER-JUNCK Sandra (pouvoir à M. BIEHLER Jean), M. FRIEDRICH Christophe, M. VOGT Victor.

Pour le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics :

M. HILT Patrice, M. JANUS Serge, M. MICHEL Patrick, M. ROUX Olivier, M. STRAPPAZZON Serge, M. VOGEL Justin, M. BERRON Jean-Claude, M. DOEPPEN Hans, M. HERR Michel.

Pour le collège de la Collectivité Européenne d'Alsace :

M. BIERRY Frédéric, Mme BOHN Patricia, M. KOBRYN Florian, Mme ESCHLIMANN Michèle (pouvoir à Mme DOLLINGER Isabelle), M. SENE Marc, Mme GRAEF-ECKERT Catherine, M. ZAEGEL Sébastien, Mme MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, Mme JEANPERT Chantal, M. SITZENSTUHL Charles.

L'appel nominal effectué fait apparaître, sur un effectif de 39 délégués, 27 présents ou représentés. Le quorum fixé à la moitié de l'effectif total, soit 20, est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 14 mars 2023 :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical de l'ATIP approuve le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 14 mars 2023.

La Présidente propose de passer aux points suivants de l'ordre du jour.

Rapport n° 19 2023 – Contributions 2023 pour la mission conformité contrôle en ADS

I. DOLLINGER se félicite que la mission Conformité Contrôle en ADS, qui a démarré en début d'année 2023, rencontre un franc succès. En effet, 145 communes y ont d'ores et déjà adhéré.

Elle propose aux délégués d'approuver les tarifs de la mission, de manière à pouvoir lancer les premières facturations. Elle rappelle ces tarifs, déjà présentés lors du Comité syndical du 14 mars :

Le tarif de l'acte est fixé à 180 euros. Compte tenu des niveaux de complexité différents, un barème est établi en fonction du type d'autorisation contrôlée.

Barème appliqué pour la conformité :

- 1 permis de construire = 1 acte soit 180 €
- 1 déclaration préalable = 0,75 acte soit 135 €
- 1 permis d'aménager = 1,25 acte soit 225 €

Pour une visite de contrôle (à l'initiative de la commune ou suite à un signalement), la contribution est de 180 euros, même si le contrôle ne donne pas lieu à un procès-verbal.

Pour les communes non adhérentes à la mission la contribution unique est de 300 € l'acte.

I. DOLLINGER demande aux élus s'ils ont des interrogations sur la tarification ou un retour sur la mission.

P. SPECHT indique qu'il a déjà fait appel à la mission conformité et en est satisfait. Un contrôle permet notamment d'identifier un PC de grange qui se termine en appartement.

M. LORENTZ demande que soit précisé le prix de l'adhésion.

J. BIEHLER rappelle que l'adhésion est gratuite pour les membres.

F. WIEL précise que lorsqu'on est membre de l'ATIP on est facturé à l'acte, il n'y a plus d'adhésion à payer. Pour les communes qui n'ont pas adhéré à la mission le tarif est plus élevé, à 300€ l'acte.

J. BIEHLER indique que l'adhésion des communes à la mission permet à l'unité conformité d'avoir un prévisionnel pour son volume d'activité. C'est une mission qui fonctionne bien et un troisième agent va être recruté très bientôt pour satisfaire les demandes de contrôle.

D. KLIEBER demande quelles sont les raisons pour lesquelles les communes font appel à l'ATIP pour un contrôle.

J. BIEHLER indique que les raisons sont très variables. Parfois c'est un maire qui a constaté des travaux non conformes ; il peut y avoir également une demande de contrôle systématique sur tous les permis de construire.

D. RIEDINGER indique qu'il a fait appel à l'ATIP après avoir constaté l'absence de demande pour une isolation extérieure sur sa commune. Il est très satisfait de la prestation réalisée.

D. SCHULTZ affirme qu'il a également fait intervenir l'ATIP et est très satisfait. Néanmoins il s'interroge sur ce qui relève de la responsabilité du Maire ou non, il souhaiterait savoir quand il doit faire intervenir l'ATIP.

C. DELATTRE cite en exemple le cas d'un changement de revêtement extérieur par rapport au permis initial. Le maire n'est pas obligé de l'accepter.

J.L. NETZER confirme que même si l'ATIP propose une mission de contrôle et de conformité, la suite à donner reste de l'entière responsabilité du Maire.

Aucune autre question n'ayant été formulée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'approbation des tarifs 2023 pour la mission conformité contrôle en ADS.

Le point est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 20 2023 - Approbation du recours à du personnel sous contrat aidé

I. DOLLINGER rappelle aux délégués que l'ATIP accueille depuis toujours des personnes en emploi aidé, et s'attache à les accompagner vers l'emploi. Certains d'entre eux ont pu être pérennisés suite à leur contrat, car ils ont acquis les compétences nécessaires.

Or, depuis le 1er janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emplois compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. Les parcours emploi compétences sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail, tels que les travailleurs handicapés ou les résidents des quartiers prioritaires de la ville.

La réglementation impose aux collectivités qui s'engagent dans ces démarches de créer les postes susceptibles d'accueillir ce type de population. Elle propose aux délégués de créer six postes qui permettront le cas échéant de recruter une personne en parcours emploi compétences.

M. OECHSEL exprime sa fierté pour l'ATIP d'avoir contribué à accompagner une vingtaine de personnes qui sont à nouveau sur le marché du travail. Elle précise que les nouveaux contrats aidés ne seront recrutés qu'à la condition que les financements de l'Etat soient maintenus, que l'ATIP identifie un besoin et que le profil des candidats corresponde aux attentes.

D. KLIEBER s'interroge sur les possibilités d'emploi pour des profils plutôt manuels au sein de l'ATIP.

I. DOLLINGER indique qu'on peut orienter ces personnes vers les développeurs emploi de la CeA.

Aucune autre question n'ayant été posée, **I. DOLLINGER** soumet aux voix la création de 6 postes susceptibles d'accueillir des personnes en parcours emploi-compétences.

Le point est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 20 2023 – Mise en place du forfait mobilités durables

I. DOLLINGER expose aux délégués les modalités de mise en place du « forfait mobilités durables », d'abord instauré dans le secteur privé, qui a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport durables que sont entre autres le vélo et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

Elle passe la parole à **Jacques CORNEC**, délégué aux RH, pour présenter ce point.

- Présentation du Powerpoint « Forfait mobilités durables » par **J. CORNEC** (annexe 1)

J. CORNEC propose de mettre en place le forfait au 1er janvier 2024, pour un premier versement en 2025. Il précise que le dispositif sera présenté aux agents et qu'il a recueilli l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) de l'ATIP.

J.L BATT demande comment seront déterminés les jours ouvrant droit à indemnisation.

J. CORNEC explique que le dispositif s'appuie sur les déclarations des agents, mais qu'il y aura des contrôles.

M. OECHSEL précise que l'ATIP va mettre en place une politique de contrôle, demander des factures d'entretien de vélo etc.

M. LORENTZ s'interroge sur l'utilité de ce forfait, et s'y oppose. Il estime que ce ne sont pas les collectivités employeurs qui devraient avoir à supporter ces coûts.

I.DOLLINGER estime que ce forfait va inciter au covoiturage, ce qui est une bonne chose.

D. RIEDINGER constate que les employeurs participent bien à l'abonnement aux transports en commun.

J.L BATT estime que si ça permet d'avoir moins de voiture sur les routes, ce sera une bonne chose.

Aucune autre question n'ayant été soulevée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'approbation de la mise en place du forfait mobilités durables.

Une voix contre.

Le point est adopté à la majorité.

Rapport n° 22 2023 – Adhésion de nouveaux membres

I. DOLLINGER propose aux délégués d'approuver les demandes d'adhésion suivantes :

- Le Syndicat intercommunal à vocation scolaire du Piémont des Vosges du Nord
- L'Association foncière de remembrement de Obenheim

Ces deux structures souhaitent adhérer à la mission paie.

Aucune question n'ayant été soulevée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'adhésion à l'ATIP du SIVOS du Piémont des Vosges du nord et de l'Association foncière de remembrement de Obenheim.

Le point est adopté à l'unanimité.

Points d'échange et d'information

Point d'information sur les travaux de la commission ADS

I. DOLLINGER indique aux délégués que la commission ADS s'est réunie le 9 octobre 2023 et a fait un point d'avancement sur son programme de travail bien fourni.

Elle passe la parole à **J. BIEHLER**, responsable de la commission ADS, pour la présentation de ce point d'actualité.

➤ Présentation du Powerpoint « Travaux de la commission ADS » par **J. BIEHLER** (annexe 2)

I. WERCKMANN précise que les formations des communes en vue de la consultation dématérialisée des ABF sont en cours, à raison d'une quinzaine de communes par semaine. Des petits groupes sont constitués afin de pouvoir manipuler l'outil. Elle indique qu'actuellement 23 communes sont déjà passées en consultations dématérialisées avec l'UDAP67.

J. BIEHLER évoque le chantier engagé avec le SDEA, sur les avis simplifiés qui comprendront deux volets. Il indique que le travail sur la dématérialisation se poursuit avec l'ensemble des partenaires pour arriver un jour à un 100% dématérialisé.

I.DOLLINGER remercie **J. BIEHLER** et demande aux élus s'ils souhaitent donner leur avis.

F. WIEL tient à souligner la qualité du partenariat avec le SDEA et notamment le volet opérationnel qui touche le quotidien des instructeurs et du SDEA.

J.L BATT souhaiterait qu'il y ait aussi des partenariats avec SFR et ORANGE.

D. KLIEBER confirme ce souhait et demande aussi un partenariat avec ROSACE.

Premier bilan du service « baux de chasse »

I. DOLLINGER propose aux délégués de faire un premier bilan du service Baux de chasse, mis en place en 2023 et qui a suscité l'intérêt de nombreuses communes.

Elle passe la parole à **I. WERCKMANN** pour la présentation de ce point.

➤ Présentation du Powerpoint « Bilan du service Baux de chasse » par **I. WERCKMANN** (annexe 3)

P. SPECHT estime que la mission s'est très bien passée souhaite également remercier **J.L. BATT** qui a fourni un très bon travail sur dossier.

J.L BATT remercie l'ATIP pour la qualité du travail réalisé et précise que ce travail se base sur le cadastre et le livre foncier. Il souligne le fait que 84 communes n'ont pas organisé la Commission consultative communale de la chasse, ce qui interroge. Il estime qu'il faut poser les questions à la DDT et à la Fédération de chasse et être très prudent sur les réponses qui sont faites.

S. SCHAAL suggère de compléter les outils mis à disposition des communes avec un tableau récapitulatif. Il estime que d'ici les prochains renouvellements des baux de chasse – dans 9 ans – les outils pourront être améliorés.

Il indique également que, suite à de nombreux retour de courrier, une colonne des biens sans maître pourrait être ajoutée.

J.L BATT précise qu'une formation sur les biens sans maître va être mise en place au niveau de l'Amicale des maires car c'est un travail conséquent, qui a pris deux ans dans sa commune. Le lien doit être fait avec le livre foncier, et l'enjeu est important. En effet, grâce à ce travail, la commune a pu récupérer 11 hectares.

P. SPECHT confirme que les biens sans maître permettent de récupérer des terrains.

S. SCHAAL tient à préciser qu'il ne faut pas oublier d'envoyer à la DGFIP les coordonnées des nouveaux propriétaires. Il relate que des familles qui n'arrivent pas à se mettre d'accord cèdent le terrain à la commune.

F. JEHL demande s'il serait possible de disposer d'une liste par propriétaire et souhaite savoir comme faire pour se rapprocher du livre foncier.

S. SCHAAL indique que les Communautés de communes payent un abonnement au livre foncier et qu'on peut se rapprocher d'elles.

J.L BATT précise que l'abonnement au livre foncier est d'environ 100 euros.

I.DOLLINGER remercie les délégués pour les idées et propositions faites. Elle propose de travailler également avec l'EPFA.

Point d'information sur les chantiers RH en cours

I. DOLLINGER assure que la consolidation de l'ATIP passe par l'attractivité de ses postes et la fidélisation du personnel. Elle informe les délégués que, dans ce cadre, la direction de l'ATIP, en lien avec les représentants du personnel et le Bureau, mène actuellement plusieurs chantiers RH, qui seront présentés en détail lors d'une prochaine séance.

Le premier sujet touche au pouvoir d'achat des agents. Il s'agit de la revalorisation du RIFSEEP pour les métiers de catégorie B et C.

Quelques ajustements vont également être proposés au niveau du règlement du temps de travail.

Enfin, le Comité syndical sera amené à se prononcer en décembre sur la mise en place du Compte personnel formation. Ce sera la première étape d'un chantier plus global sur la formation, qui démarrera en 2024.

Elle passe la parole à **M. OECHSEL**, directrice adjointe, pour la présentation de ce point d'actualité.

- Présentation du Powerpoint « Chantiers RH en cours » par **M. OECHSEL** (annexe 3)

Présentation de la nouvelle plaquette ATIP

I. DOLLINGER attire l'attention des délégués sur la nouvelle plaquette de présentation de l'ATIP, qui se trouve dans les dossiers de séance. Ce document inclut les nouvelles missions DIA et Conformité contrôle en ADS.

Elle passe la parole à **F. WIEL**, directrice, pour présenter cette nouvelle plaquette (annexe 4).

Les rencontres de l'ATIP en territoire

I. DOLLINGER annonce aux délégués le retour des rencontres de l'ATIP en territoire. Cet événement est apparu comme très attendu par les membres ; cela est ressorti nettement des questionnaires auxquels ils ont répondu l'année dernière.

Cette année ces rencontres seront co animées avec l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, et consacreront une large part aux enjeux du ZAN et du foncier.

Les dates programmées sont les suivantes :

- Le 13 novembre à Gertwiller pour le territoire Sud
- Le 11 décembre à Bouxwiller pour le territoire Ouest
- Le 14 décembre à Drusenheim pour le territoire Nord

F. WIEL rappelle que les Rencontres en territoire de l'ATIP sont des manifestations qui se déroulent en toute fin d'après-midi et le soir. Les élus membres de l'ATIP sont invités, avec les DGS. Elle précise que les équipes de l'ATIP seront là et que ce sera l'occasion d'avoir de beaux échanges.

I. DOLLINGER remercie les délégués pour leur participation et les équipes de l'ATIP pour le travail effectué. Elle indique que le prochain Comité syndical se tiendra le 14 décembre 2023 à Strasbourg, et invite les délégués qui le souhaitent à faire remonter leurs remarques et questions éventuelles.

La séance est levée à 10 h 00.

Fait à Strasbourg, le 19 octobre 2023

La Présidente,



Isabelle DOLLINGER